Sabine Tinchant-Benrahho directrice adjointe de la coordination nationale CLES
Marc Oddon, membre du comité d'orientation stratégique du CLES

Le CLES : un atout incontestable pour les entreprises

Entretien avec Sabine Tinchant-Benrahho, maître de conférences en espagnol à l'Université Bordeaux-Montaigne et directrice adjointe de la coordination nationale CLES, et Marc Oddon, vice-président formation continue, apprentissage et insertion professionnelle de l'Université Grenoble Alpes et membre du comité d'orientation stratégique du CLES. Ils nous présentent cette certification d'État en 10 langues et ce réseau interuniversitaire national qui comprend environ 50 établissements d'enseignement supérieur accrédités.

Dans le paysage de la certification en langue, quels sont les positionnements et les spécificités du CLES ?

Sabine Tinchant-Benrahho : Nos principaux leviers de différenciation s'articulent autour de plusieurs axes :

- Le plurilinguisme : le CLES est disponible en 10 langues sur 3 niveaux (B1, B2 et C1) - l'anglais, l'allemand, l'arabe, l'espagnol, le grec moderne, l'italien, le polonais, le portugais, le russe et le français langue étrangère ;
- Une certification très complète qui fait partie du réseau des certificateurs universitaires européens et qui porte à la fois sur la compréhension de l'écrit et de l'oral, l'expression écrite et orale et l'interaction orale, cette dernière étant un point de différenciation important par rapport à d'autres certificats en langues ;
- Une assise scientifique et universitaire qui est un gage de rigueur, d'excellence et de qualité ;
- Des épreuves articulées autour de scénarios et des mises en situation basées sur la vie réelle.

Pour le monde de l'entreprise, pourquoi cette certification est-elle intéressante et pertinente ?

Marc Oddon : Sur les niveaux B2 et C1, en plus des compétences langagières, la certification va permettre d'évaluer et de valider des compétences pragmatiques en matière de communication qui sont essentielles dans le monde de l'entreprise. Le cadre et les exigences par niveau sont communs à toutes les langues proposées.

Depuis 2021, le CLES est enregistré au répertoire spécifique de France Compétences. Pouvez-vous nous en dire plus ?

M.O : Nous avons fait les démarches nécessaires pour l'enregistrement au registre des certifications et des habilitations de France Compétences. Nous avons ainsi 30 fiches enregistrées, soit une fiche par langue et par niveau. Cela permet à tous ceux qui ont envie de se former en langues et de certifier leur niveau de pouvoir mobiliser leur compte personnel formation (CPF) sur notre certification. Au-delà, le CLES s'appuie sur 50 centres en France, tous accrédités auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les évaluateurs du CLES suivent une formation spécifique et sont également accrédités par le Ministère de l'Enseignement supérieur. C'est un gage supplémentaire de transparence et de qualité, mais aussi d'équité sur l'ensemble du territoire.
En parallèle, cette démarche nous permet d'être en cohérence avec la loi du 5 septembre 2018 et sa vocation : donner la possibilité aux apprenants de choisir librement leur avenir professionnel en proposant notamment une formation et une certification qui ne concernent pas seulement l'anglais, mais également 9 autres langues.

En parallèle, vous travaillez sur la visibilité de votre offre. Dans ce cadre, quels sont vos objectifs ?

S.T-B : Notre objectif est que le CLES soit aussi facilement identifiable et accessible par toutes les personnes qui s'inscrivent dans une logique de formation tout au long de la vie, mais aussi par les entreprises. Au-delà, il s'agit aussi de proposer au plus grand nombre notre certification qui est reconnue pour sa qualité et sa rigueur scientifique. Son éligibilité au CPF représente, par ailleurs, un atout supplémentaire, car cela permet à toute personne voulant s'engager dans une démarche de certification de langue d'avoir accès à une formation reconnue, claire et lisible. Le développement en cours du CLES assisté par ordinateur a, entre autres, vocation à faciliter l'accès à la certification grâce à des sessions nationales qui pourront être proposées en 10 langues dans les 3 niveaux dans 50 villes en France.

M.O : Je pense aussi qu'il est important de rappeler que les universités ne couvrent pas uniquement les besoins en matière de formation initiale. Leur rôle est aussi de permettre le retour à la formation ainsi que la formation tout au long de la vie dans un contexte marqué par des transitions professionnelles de plus en plus fréquentes. En ce sens, parce que notre certification émane des universités françaises et s'inscrit aussi dans un cadre européen, le CLES contribue à la pérennité de ce service public de qualité ouvert à tous.

Aujourd'hui, comment vous projetez-vous sur le marché de la formation et de la certification ?

M.O : Notre ambition est que la qualité et la fiabilité de notre certification deviennent une référence dans notre pays et en Europe.
En parallèle, nous cherchons à développer le plurilinguisme, une dimension, qui nous semble très importante, mais dont on entend très peu parler. À une échelle internationale, la capacité de maîtriser une ou plusieurs langues participe au rayonnement de la France.
Toutefois, la maîtrise d'une langue ne repose pas uniquement sur une démarche mécanique. Dans un secteur qui accélère sa digitalisation et son informatisation, et où les considérations business et financières sont très importantes, nous nous efforçons de rappeler la place centrale de l'humain et la valeur ajoutée de l'interaction. L'ensemble de ces enjeux est aujourd'hui couvert par le CLES. Cela passe par la capacité à pouvoir certifier avec fiabilité l'ensemble des compétences que nous avons nommées précédemment.

Contact :

- info@certification-cles.fr
- www.certification-cles.fr